



Complication avec notre fils de 25 ans

Par **holling**, le **03/02/2009** à **11:20**

Nous avons un fils de 25 ans qui ne travaille plus depuis mars 2008, il ne cherche absolument rien, il n'est pas inscrit à l'assedic ni à l'ANPE, il va perdre ses droits à la sécurité sociale complémentaire. Il n'a aucune ressource, quelle solution apporter à ce problème ? merci

Par **Marion2**, le **03/02/2009** à **14:43**

Bonjour, si il a 25 ans, il peut demander le RMI et la CMU. Puisqu'il ne veut pas chercher d'emploi, hormis le nourrir, et le loger, ne lui donnez pas d'argent. Il sera peut-être incité à travailler un peu. Bon courage.

Par **holling**, le **03/02/2009** à **21:03**

Bonsoir, nous avons une STE, mon fils a des parts dans cette société, il réclame sa part, si je lui coupe les vivres, sommes-nous obligés de lui rendre ces parts ? il cherchera tout pour nous embêter, quoi faire dans ce cercle infernal ? merci